

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marrogniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURN et C^e, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

NOS ASSURANCES

Nous avons reçu aujourd'hui un premier envoi de polices de la compagnie d'assurances *Le Secours* pour nos abonnés.

Nous les faisons parvenir immédiatement aux intéressés.

Voici le modèle de ces polices d'assurances :

POLICE INDIVIDUELLE N°

Assuré : M. _____, domicilié à _____, où il exerce la profession de _____ La présente police prendra effet le _____ à midi, et finira le _____ à midi, soit une durée totale de une année.

CONDITIONS DE L'ASSURANCE

La compagnie *Le Secours*, par suite de conventions avec le journal *le Réveil lyonnais*, assure pour une année, aux dates qui précèdent, la personne désignée dans la présente police, contre les conséquences d'accidents corporels provenant de cause violente, extérieure et involontaire.

La garantie de la Compagnie est limitée aux accidents entraînant une incapacité corporelle de travail, et à une indemnité quotidienne de deux francs pendant trois jours au moins et cent quatre-vingt jours au plus.

Sont exclus du bénéfice de l'assurance, les accidents ayant pour cause, pour effet ou pour complication : l'anévrisme, la congestion, l'érysipèle, les rhumatismes, la hernie, les ulcères variqueux et toutes les maladies ordinaires ainsi que la rixe ou la lutte.

Tout sinistre non déclaré dans les quinze jours de sa date à la compagnie, à Paris, ne donne droit à aucune indemnité quelle que soit la cause du retard ; et toute action en paiement est prescrite par sept mois à compter du jour de l'accident.

La compagnie est subrogée, pour poursuite comme elle l'exercera, jusqu'à concurrence des sommes qu'elle aura payées à l'assuré, le recours qui lui appartient contre les auteurs ou les personnes responsables de l'accident.

Béluviré à Lyon, le _____ L'assuré, _____ Pour la Compagnie, L'administrateur, Le directeur, Le HALLEUR. E. DE WEINDEL. L'agent chargé de la délivrance des polices au Journal le Réveil Lyonnais. X...

SULTAN & CZAR

Dans la *Légende des Siècles* où les chefs-d'œuvre succèdent aux chefs-d'œuvre, Victor Hugo nous raconte l'histoire du sultan Mourad, un tortueux forcené, un tyran exécrable,

Leur pour ses forfaits toujours inexplicables. Il n'est pas d'attentats, il n'est pas d'actions mauvaises, pas de crimes, pas de monstruosité que Mourad n'ait commis. Il a dévasté et exterminé des provinces entières ; des peuples ont été décimés par cet impitoyable faucheur d'hommes ; partout où passe cet empereur triomphant, ce ne sont que plaintes, gémissements, râles, et, comme dit le poète :

Des hommes dans des murs, vivants, quoi- [que pourris]

Ce Mourad n'a jamais fait que le mal, sa fonction de calife, c'est-à-dire d'empereur et de pape, ne lui permettant pas de faire autre chose. Il a donc passé tout son temps sur la terre à opprimer, à tuer et à torturer.

Mais un jour, la veille de sa mort, à Bagdad, il trouva sur son chemin un porc fétide, à moitié crevé, râlant sous les baisers ardents du soleil, et agonisant sous ses mille piqûres que lui font

des essais de moustiques acharnés sur ses plaies.

Le sultan ému de pitié pour la première fois de sa vie, jeté du pied vers l'ombre la bête sanglante, et chasse les mouches d'un geste souverain.

Le soir même, Mourad est pris de la fièvre et meurt.

Aussitôt de tous les points de la terre s'élève un cri : Justice contre Mourad ; justice contre cet oppresseur ; justice contre cet exterminateur. Mais au même instant une voix s'élève ; c'est celle du pourceau qui murmure : « Grâce ! il m'a secouru. »

Avec ce sentiment parfait de la justice qu'ont toujours possédés les dieux de toutes les religions passées, présentes et futures, Jéhovah partage l'opinion du pourceau et place Mourad à sa droite, parmi les bienheureux, en prétextant qu'un cochon qu'on a secouru « pèse un monde opprimé. »

Eh bien, non, cela est injuste. Un bon mouvement, une minute de pitié, un jour de clémence ne sauraient effacer cette longue suite de crimes et de monstruosité dont papes, rois et empereurs sont et demeureront éternellement responsables.

Cette légende du sultan Mourad nous est revenue à l'esprit en lisant le toast de Victor Hugo au czar.

Nous comprenons, certes l'indicible émotion de l'illustre vieillard en apprenant qu'il venait d'arracher cinq têtes sur dix à la rage sanguinaire des despotes moscovites.

Comme Jessa Helfmann, comme tant d'autres généreuses victimes, ces cinq « graciés » ne seront pas pendus... publiquement. Ils n'en mourront pas moins. Les cachots, le knout, la torture et la Sibérie sent là. Le czar et ses bourreaux ne lâchent point leurs proie.

La clémence des czars ! Allez en demander l'histoire aux forteresses de l'intérieur, aux cimetières des villes du Nord, aux mines de Sibérie ! Des générations entières ont blanchi leurs os dans ces sépultures du despotisme.

Les patriotes de l'indomptable Pologne et les plus vaillants de Russie expient encore dans ces lieux sinistres leur amour de la patrie, leur passion pour la liberté, leur haine du despotisme.

Quel est donc le crime de ces hommes admirables qu'on knoute, qu'on torture, qu'on condamne sans juges et sans justice, secrètement et honteusement, qu'on gracie parfois, mais qu'on pend toujours, au grand jour ou dans l'ombre ? Leur crime est de vouloir rendre leur patrie libre ; de vouloir ce qu'ont voulu nos pères : de remplacer le sujet par le citoyen, l'esclave par l'homme, le maître par la nation, l'Empire par la République.

Dans cette lutte de l'opprimé contre l'oppressur, du droit contre la tyrannie, de la justice contre l'iniquité, du bien contre le mal, de la révolution russe contre le despotisme russe, nous sommes pour les torturés contre les torturateurs, pour les pendus contre les pendeurs, pour le peuple contre le czar. Si nous avions à porter un toast, ce serait celui-là.

Frédéric COURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 22 mars.

Mairie de Paris

Le projet de loi sur la mairie de Paris sera déposé immédiatement après les vacances de Pâques.

Les Joyaux de la Couronne

La commission des joyaux de la couronne, interrogée par M. Léon Say sur les conditions dans lesquelles se ferait l'allénation, a répondu qu'elle aurait lieu aux enchères publiques, par les soins des agents des domaines, assistés d'experts. La vente sera publique ; elle sera annoncée d'avance et

aura lieu dans un bâtiment de l'Etat, soit au Gard Meuble, soit au Trocadéro.

M. Jules Ferry a combattu la proposition de créer une caisse de retraites pour les invalides du travail, pour laquelle un capital de 9 millions serait insuffisant. Il a insisté sur la nécessité de créer une caisse des musées nationaux.

Le municipal

La commission a admis le droit pour les maires de convoquer les conseils municipaux après avoir prévenu les préfets de la date et des motifs de cette convocation. Elle a rejeté l'amendement de M. Ribot donnant le droit de mettre le veto sur ce droit de convocation.

Réunion de Groupes

L'Union démocratique et l'Union républicaine ont dû tenir une réunion aujourd'hui dans laquelle une protestation a eu lieu au sujet des listes produites hier dans les couloirs, et comportant les candidats à la commission du budget.

Dans la réunion de l'Union républicaine M. Rouvier a longuement exposé les mesures financières du projet de M. Léon Say.

Discussions dans les Commissions
M. Verhes, député de l'Hérault, va proposer à la commission du règlement de faire sténographier le compte rendu de la discussion dans les commissions et communiquer ces comptes rendus à la presse.

Réforme de la magistrature
La commission de la magistrature a entendu M. Humbert, qui s'est prononcé contre l'inscription de la suppression de l'immovibilité dans la loi.

Il a dit que ce n'était pas une question de principe, mais une question touchant le mode de recrutement.

Le projet actuel a pour but d'épurer et de réorganiser le personnel judiciaire.

Le projet du gouvernement, dit le ministre, atteindrait le même but que la suppression de l'immovibilité, puisqu'en supprimant cinq cents magistrats, il permettrait de déplacer et d'écartier ceux qui sont hostiles aux institutions actuelles.

M. Humbert a dit que la question du recrutement des magistrats ferait l'objet d'un projet spécial.

Il s'est opposé à la création des assises correctionnelles et a fait connaître que l'on ne supprimera que cinq cours d'appel.

La commission a remis à la prochaine séance pour statuer.

Crédits Tunisiens

La commission des crédits supplémentaires pour la Tunisie, après avoir entendu les explications de M. de Freycinet, Léon Say et Billot, a adopté les crédits.

M. Antonin Dubost a été nommé rapporteur.

Abrogation du Concordat

La commission de l'abrogation du Concordat, quoique la majorité soit contraire à l'abrogation, a été d'avis de ne pas se dessaisir de la question sans armer l'Etat contre les empiétements du clergé.

LA FUTURE COMMISSION DU BUDGET

Paris, 22 mars.

Voici la liste de commissaires du budget, que répandant dans les couloirs les membres de la gauche radicale, comme devant rallier les voix de ce groupe et de l'union démocratique, de la droite et de l'extrême gauche :

MM. Mathieu, Fillicot, Tony Révillon, Alcot, Bysset, Colmelet, Sadi-Carnot, Laisant, Legerot, Méline, Wilson, Rivière, Gatinéau, Sarrien Leroy, Héralur, Bernard Lavergne, Louis Legrand, Labuze, Périn, Reynaud ou Mézières, Loubet, Jules Roche, Biennu, Renaud-Morlière, Graux et Remerville. Tous les membres de l'union républicaine sont exclus de cette liste.

On fait circuler une autre liste qu'on prétend avoir été arrêtée par l'Union républicaine pour sa défense contre l'exclusion dont on veut la frapper dans la commission du budget. Cette liste comprend :

MM. Jean David, Rouvier, Lockroy, Blandin, Constans, Raynal, Léon Renault, Martin Feuillée, Magné, Légaud, Brabant, Liouville, Dreyfus, Vacher, Chalard, Ranc, Marzelle, Paul Bert, Niquet, de La Porte, Faure, Lecherbonnier, Gambetta, Durand, Maze, Hervé, Mangenot, Manoury, Thomsson, Waldeck-Rousseau, Lelièvre, Lavielle et Spuller.

On affirme de source autorisée que M. Gambetta décline toute candidature. Le revirement de la droite en faveur des listes ministérielles pour la nomination de la commission du budget est dit, dit-on, aux instances de M. Paul de Cassagnac et du baron Dufour, qui ont persuadé à leurs collègues que le cabinet Gambetta étant mort, il fallait tirer dans l'oeuf le cabinet Brisson.

D'autre part on nous affirme que la droite monarchiste vient de décider que dans l'élection de la commission du budget, elle voterait pour l'union démocratique, ancienne gauche républicaine, et la gauche radicale contre les candidats appartenant à l'union républicaine.

LES JOURNAUX

Paris, 22 mars.

Le *Voltaire* se prononce pour les comités parlementaires sérieux, permanents, qui présentent de réels avantages et aucun inconvénient sérieux pour la bonne gestion des affaires.

Il invite la commission du règlement à diriger de ce côté ses travaux.

Le *Journal de France* dit que le cabinet a devant lui une tâche parfaitement définie et très honorable, sinon vaste. L'accomplissement des réformes urgentes pourra le faire vivre, mais ses amis doivent renoncer à le monter cerné par une ténébreuse conspiration lui coupant les vivres.

Le *Rappel* et le *Soleil* espèrent que la commission du budget sera nommée en dehors des passions politiques et des intrigues.

Le *Soleil* approuve le remplacement de la tutelle de l'Etat pour les communes par la tutelle des conseils généraux, comme allégeant le travail législatif et rapprochant le tuteur du mineur.

Le *Journal des Débats*, dit au sujet de l'abolition du Concordat, que la pire de toutes les politiques serait celle qui, pour acquiescer à la popularité bruyante, agiterait perpétuellement les questions religieuses sans but pratique. Les discussions actuelles ne peuvent pas aboutir.

Le *Soleil*, répondant au démenti du *Voltaire*, maintient et renouvelle toutes ses affirmations, en donnant les dates des arrêtés ministériels qu'il a reprochés à M. Paul Bert.

Le *Gaulois* publie une correspondance de Berlin qui ne laisse pas de être inquiétante. La convention extraordinaire du Reichstag fait croire à une guerre imminente avec la Russie.

Le *Justice* écrivait M. Léon Say, qu'elle a vu de très près dans le parlement. Les trois milliards de la dette flottante constituent un périlleux message.

LES AGENTS DES CHEMINS DE FER

Paris, 22 mars.

Hier la commission chargée de l'examen des rapports des Compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés a continué à examiner simultanément le projet de MM. Raynal, Margue, Waldeck-Rousseau, etc., et celui de MM. Delattre et de Janzé.

Un des principaux votes a porté sur l'article du projet Raynal aux termes duquel les employés d'une même compagnie auraient le droit, en soumettant leurs statuts à l'approbation du ministre des travaux publics, de former entre eux des caisses de secours et de se réserver l'administration exclusive de ces caisses.

La commission, après discussion, a écarté la nécessité de l'homologation, par la raison qu'il s'agit là de caisses libres où le gouvernement ne doit pas avoir à intervenir. Il a été ajouté que ces sociétés pourraient avoir lieu même entre employés de compagnies différentes.

La commission a ensuite abordé la question de la juridiction chargée de statuer entre les Compagnies et les agents. Le projet Raynal donne compétence aux juges de paix, et le projet Delattre établit un tribunal composé du juge de paix, d'un délégué de la Compagnie et d'un délégué élu par les employés, ces deux délégués étant nommés pour deux ans.

La majorité a paru disposée à écarter ces deux systèmes et à revenir à l'ancien système, proposé l'année dernière par M. Margue, d'après lequel le juge de paix aurait eu pour assesseurs deux arbitres désignés dans chaque affaire par les intéressés. Toutefois, aucun vote formel n'est intervenu.

M. le ministre des travaux publics sera probablement entendu par la commission dans sa prochaine séance.

INTERIEUR

Paris, 22 mars.

A L'OFFICIEL

Le *Journal officiel* publie une circulaire de M. Jules Ferry concernant la gymnastique et les exercices militaires dans les écoles communales.

M. Jager-Schmidt est nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat, en remplacement de M. Cavaignac.

Le capitaine de frégate Masson est nommé commandant de l'établissement de Gabon.

BANQUET DE L'UNION NATIONALE

Le banquet de l'Union nationale du commerce et de l'industrie a eu lieu sous la présidence de M. Floquet. Il y avait 300 convives. MM. Hiélard, Roy et Saugeon ont abordé les questions des chemins de fer, des traités de commerce, des timbres de quittances et des écoles professionnelles.

CONGRÈS DES CHAMBRES DE COMMERCE

On annonce pour le 20 mars, la réunion à Paris d'un congrès des chambres de commerce qui sont hostiles à la reprise des négociations avec l'Angleterre sur la base de l'abandon des droits spéciaux.

Il s'agit d'une protestation contre les récentes délibérations des chambres de commerce de Lyon, Saint-Etienne et Bordeaux.

LE CULTE CATHOLIQUE

Les journaux de l'Indre annoncent qu'un nouveau scandale vient de se produire dans ce département, au cercle catholique d'Issoudun.

Ce cercle, fondé en 1874, sous l'ordre moral, avait pour but, dit le *Moniteur de l'Indre*, de procurer aux jeunes gens des écoles congréganistes des amusements honnêtes et un complément d'instruction.

Au mois de janvier dernier, des bruits, malheureusement trop fondés, couraient déjà sur l'immoralité des faits qui se passaient dans cet établissement. Le président M. de Bonneval, en fut averti et il se contenta, dit le *Moniteur*, de congédier le directeur, le sieur Louis Brochet.

Le récent scandale de Chateauroux a appelé de nouveau l'attention de l'autorité sur le cercle catholique d'Issoudun et sur les agissements de son ancien directeur.

Samedi, dit le *Progress de l'Indre*, le maire et le commissaire de police interrogèrent plusieurs jeunes gens et acquirent la preuve qu'effectivement le sieur Brochet avait à se reprocher des actes immoraux des plus réprouvés.

Un engagement est intervenu. Le préfet de l'Indre a pris par un arrêté ordonnant la fermeture immédiate du cercle catholique d'Issoudun.

REORGANISATION DE LA TUNISIE

La réunion des directeurs chargés d'élaborer un avant projet sur la réorganisation de la Tunisie, remetra samedi à M. de Freycinet, le résultat de son travail ; il est probable que le président du conseil constituera une grande commission extra-parlementaire pour l'appeler à délibérer sur cet avant-projet.

BUDGET DE LA GUERRE

Le projet du budget de la guerre a été distribué aujourd'hui. Les dépenses y sont fixées à 587,653,799 fr. ; l'augmentation pour 1882 est de 43,654,500 fr. ; l'effectif est fixé à 499,931 hommes et à 129,000 chevaux. C'est une augmentation de 1,548 hommes et de 2,000 chevaux.

LES SUJETS TUNISIENS

Les instructions envoyées par M. de Freycinet à M. le comte de Montholon, notre chargé d'affaires à Constantinople, lui prescrivent de ne plus considérer les Tunisiens habitant la Turquie comme des protégés français ; c'est là un revirement qui, dans les circonstances actuelles, présente un intérêt tout particulier. En prenant une semblable décision, le président du conseil des ministres semble résolu à entrer dans la voie de la conciliation à l'égard de la Porte.

MADAME ELIAS

Mme Elias Mosall est dans nos murs ; la femme de l'ex-ministre du bey habitait, rue de la Faisanderie, l'un des hôtels recommandés par Mustapha-ben-Ismaïl.

LES VICTIMES DU DEUX-DECEMBRE

La Commission générale des indemnités aux victimes du Deux-Décembre s'est réunie ce matin au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. le sous-secrétaire d'Etat.

Il a été donné lecture de rapports sur la Marne, la Haute-Marne, le Haut-Rhin, le Tarn-et-Garonne, les Basses-Pyrénées, le Pas-de-Calais, la Corrèze, le Cher, le Nord et l'Oise. Ces rapports ont été adoptés.

Le travail de la Commission avance rapidement. A l'heure actuelle, plus de 2,000 dossiers ont été examinés.

Le nombre des dossiers à vérifier atteint le chiffre de 24,000 ; ce travail ne sera pas terminé avant deux mois.

La Russie est-elle prête pour la guerre ?

St-Petersbourg, 22 mars.

Un journal de Cracovie, le *Czas*, croit pouvoir faire connaître l'opinion du prince Gortschakoff sur les déclarations du général Skobelev. D'après ce journal, quelques personnes ayant exprimé devant le prince leur mécontentement à propos du langage tenu par le général, traitant ce langage de maladroit, le vieux diplomate aurait riposté :

« Je ne suis nullement de votre avis et j'attribue une grande importance politique aux discours de Skobelev. Ce qu'il a dit, il l'a dit grand temps que ce fut dit. Ne voyez-vous donc pas que l'indignation de la France provient des craintes que lui inspire l'Allemagne, craintes encore excitées par la croyance erronée à une alliance durable entre l'Allemagne et l'Autriche. »

« Notre gouvernement n'a pas pu dire à la France qu'il ne serait jamais du côté de l'Allemagne, en cas d'une conflagration européenne, ni que l'Autriche et l'Allemagne sont, au fond, des ennemies mortelles ! Nos diplomates le moins que tout le monde pouvait se dire, alors que le cabinet français est dans une telle situation, c'est que ces changements détruisent la discrétion traditionnelle de la diplomatie. »

De cette déclaration du vieux chancelier russe, il faut rapprocher cet autre

incident, fort important, relaté par le *Wologoslaw*, de Varsovie. Treize généraux russes étaient réunis dernièrement pour discuter la réponse à faire à cette double question posée par le ministre de la guerre : 1° L'entrée des Autrichiens en territoire monténégrin doit-elle être considérée comme un *casus belli* ? La Russie est-elle prête pour la guerre ? La première question cinq généraux se sont prononcés affirmativement, un négativement, les autres se sont abstenus. A la seconde question, tous les généraux ont répondu affirmativement.

REORGANISATION COMMUNALE

De Paris

Paris, 22 mars.

Nous croyons pouvoir affirmer que le projet de réorganisation communale de Paris comprendra les deux points suivants :

1° Séparation complète du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris ;

2° Rétablissement de la mairie centrale avec des attributions limitées.

Cette dernière partie du projet sera élaborée de concert avec MM. Charles Floquet et Caméacese, de manière à ne point créer de conflits.

Ajoutons que, répondant à plusieurs membres du conseil municipal de Paris, M. René Goblet a promis que le projet serait déposé sur le bureau de la Chambre des députés aussitôt après les vacances de Pâques.

ALGERIE & TUNISIE

Tunis, 22 mars.

Agression contre des soldats

Deux soldats français ont été attaqués hier, à coups de pierre, sur la promenade de la Marine, par un Italien, qui profitait des menaces contre la France.

Les soldats français se sont emparés de sa personne, et, aidés d'un janissaire, ils ont ramené au consulat d'Italie, où il a été enfermé.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Chambre des Communes

Londres, 22 mars.

M. Gladstone soutient la motion Arnold. Il est désirable d'admettre à la Chambre des représentants des ouvriers agricoles, d'augmenter la représentation des autres ouvriers et il pense qu'il faut soumettre les campagnes au même régime électoral que les villes.

M. Gladstone, toutefois, ne croit pas que cette résolution puisse recevoir son effet immédiat. M. Collin demande l'ajournement de la discussion. M. Gladstone déclare que le gouvernement regardera le vote sur l'ajournement, comme contenant l'expression de l'opinion de la Chambre.

Les partisans de plusieurs députés déclarent qu'ils voteront l'ajournement, quoiqu'ils ne soient pas hostiles à la proposition Arnold.

L'ajournement est rejeté par 193 voix contre 157.

Après ce vote, M. Arnold consent à l'ajournement, qui est prononcé.

RUSSIE

Incendie d'un théâtre

Saint-Petersbourg, 21 mars.

Le feu s'est déclaré hier au théâtre Winter Licaia, au milieu même de la représentation.

On jouait la *Pérouche*, et l'on allait chanter le fameux duo lorsque tout à coup une langue de flamme jaillit sur la scène.

Une panique s'éleva aussitôt s'empara des artistes et du public.

Heureusement la salle était à moitié vide et artistes et spectateurs ont pu se sauver.

Le théâtre est presque complètement détruit.

ITALIE

Rome, 22 mars.

L'Armée italienne

La *Nuova Antologia* vient de publier un article où à la plume du colonel Marschi, membre du comité d'état-major.

Après avoir démontré la nécessité de compléter rapidement l'organisation militaire, de façon que l'armée italienne peut être en mesure de prendre l'offensive, l'auteur déclare que l'Italie ne peut hésiter à joindre ses forces à celles de l'Autriche et de l'Allemagne contre une alliance franco-russe, qu'il considère comme probable.

Le

troupe étant venue à son tour, il s'en est suivi une collision dans laquelle un gendarme a été tué, et un autre sérieusement blessé.

Un grand nombre d'arrestations ont été faites.

GRÈCE

Tremblement de terre

Chio, 21 mars.

Trois fortes secousses de tremblement de terre ont été ressenties la nuit dernière, vers 3 h. 30 du matin.

La population affolée, s'est réfugiée sous des tentes.

Voir les dépêches de dernière heure à la troisième page.

GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 22 mars 1892

Mon cher Directeur,

Les bruits alarmants qui avaient cours dans la journée d'hier n'étaient, selon moi, que des ballons d'essai.

Les fabricants n'ont pas fermé et tenez pour certain qu'ils ne fermeront pas.

Ce n'est certainement pas par grandeur d'âme ; mais il y a la question d'intérêt qui se présente, impérieuse, urgente pour quelques uns d'entre eux et chacun doit s'incliner devant elle.

Je maintiens ce que je disais hier que le renvoi des délégués a été une maladresse de la part des patrons ; mais ces messieurs ont cru devoir faire acte d'autorité, aussi ont-ils réussi à ajouter encore à la haine absolue des ouvriers, ce qui, de prime abord, paraissait difficile.

M. Brécard est dans tous ses états : peu lui importait peut-être de rester quelque temps sans gagner de l'argent, à la condition que ses collègues n'en gagneraient pas non plus ; mais aujourd'hui que le travail a repris dans les autres usines, il se ronge les ongles et se voue à toutes les divinités infernales.

M. Brécard est dans la situation d'un homme auquel on dirait : Aimez-vous la volaille truffée ? et à qui on servirait après une réponse affirmative, des pommes de terre en robe de chambre.

Quant aux autres patrons, ils sont triomphants, ils en sont venus à leurs fins, ils ont réduit les ouvriers par la famine ; c'est digne de ce qu'on appelle « Union de patrons. »

Les délégués ouvriers expulsés des tissages, se sont groupés de nouveau ; ils ne commettront certainement aucun désordre, mais quel va être leur sort ?

La est la question.

Il est certain qu'ils seront soutenus par ceux qu'ils ont défendus pendant la grève ; mais cette situation ne peut durer éternellement.

Les patrons les obligeront-ils à s'ex-patrier, en leur refusant définitivement leurs parts ? Je les en crois capables et je les blâme d'autant plus que les délégués n'ont agi en toute circonstance que d'après les décisions des assemblées partielles ou générales.

Les ouvriers sont rentrés sans avoir obtenu de concessions sérieuses et je crois pouvoir vous dire que si les négociations précédentes ont échoué entre patrons et ouvriers, la faute en est absolument à celui qui s'est immiscé dans une question complètement en dehors de ses attributions, qui était peut-être le seul qui ne dût pas s'en occuper en raison même de ses fonctions, j'ai nommé M. le procureur de la République.

Je le prouverai dans l'historique de la grève que je me propose de vous donner à mon arrivée à Lyon.

Demain, je vous donnerai deux nouvelles esquisses patronales ; la population roannaise paraît assez satisfaite de connaître individuellement les onze grands seigneurs auxquels elle doit deux mois de misère.

Henry LAPYRE.

Le cercle des républicains socialistes du 3^e arrondissement a adressé, il y a quelques jours, la somme de 35 francs, produit d'une collecte faite parmi ses membres.

Voici la lettre que le Comité central de la grève vient de lui adresser :

Roanne, 16 mars 1892.

Citoyens, Nous avons reçu votre lettre dans laquelle vous nous envoyez la somme de trente-cinq francs soixante-quatre centimes.

Mille fois merci, citoyens, de vos sympathies et de la nouvelle preuve de solidarité que vous nous adressez.

Dix ans de propagande active n'auraient pas autant fait pour la cause du prolétariat, que cette grève qui dure déjà depuis trente-six jours, et nous espérons qu'il nous sera très facile de grouper la grande majorité de la population ouvrière quand la crise aura cessé.

Je vous dis cela parce que je sais qu'il vous sera agréable de savoir que les travailleurs roannais ont enfin conscience de leurs droits et qu'ils sauront, — nous l'espérons du moins, — faire leur devoir en attendant la lutte dernière.

Vive la Révolution sociale !
Veuillez agréer, citoyens, avec nos remerciements, nos salutations les plus fraternelles.

Pour le comité central de la grève :
L'un des Secrétaires, J. MURK.
Le Trésorier, MICHAUD, rue de la Berge, 18.

SOUSCRIPTION POUR LES GRÉVISTES DE ROANNE

Total de la 20^e liste..... 516 75

Collecte faite chez le cit. Mayoux (St-Jost), à la suite de l'enterrement du citoyen Favier..... 9 50

Total de la 31^e liste..... 536 25

Les correspondances et listes de souscriptions doivent être adressées au citoyen Michaud, trésorier, rue de la Berge, 18, Roanne.

Grève des Ouvriers Cordonniers

Citoyens,

Nous portons à votre connaissance que la réunion du 22 courant a été absolument nulle.

MM. les patrons n'ont pas daigné venir discuter avec les délégués de 10,000 ouvriers. Ils refusent toute conciliation, toute augmentation ; ils refusent même de réformer leurs services, et à l'avenir comme par le passé, vous perdrez une demi-journée pour aller chercher ou rendre votre travail.

Les patrons veulent le conflit : à vous de leur répondre.

Lundi, 27 courant, réunion salle de l'Elysée, à 8 heures du soir.

Pour la commission : DESREMOND.

GRÈVE DES OUVRIERS CORDIERS

La grève continue. Contrairement à l'espérance de la Commission, une faible minorité des patrons se sont présentés ; devant l'absence de la majorité, aucune décision n'a pu être prise. Ces messieurs ont été invités à la réunion de la majorité des patrons ; cette décision est conforme aux intérêts de la corporation.

La Commission remercie tous nos patrons qui ont répondu à notre appel. Ces patrons ont fait preuve de bon vouloir.

Mais devant l'absence totale de leurs collègues, ils ont été froissés de leur indifférence.

La réunion qui a eu lieu, à 8 heures du soir, a, une fois encore, à l'unanimité, voté la continuation de la grève.

Plusieurs membres de la Commission de la grève sont déjà assurés de travail.

Dans plusieurs maisons de Lyon, malgré la décision de plusieurs de nos patrons, qu'aucun membre de l'administration ne travaillera dans leurs chantiers, leur existence est assurée quand même, après la grève.

Un premier versement a été fait par la chambre syndicale des ouvriers cordonniers de Bourg-de-Péage et Romans (Drôme). La sparterie de Vaise, les chantiers de la Buire, la maison Chevalier et Grenier, les

autres ont été abandonnés.

C'est bien, se dit-il, quand il fut sorti des bureaux de la préfecture ; mais je ne l'abandonne pas, moi ; je la poursuivrai quand même. Seul, j'irai jusqu'au bout.

Il faudra bien que je parvienne un jour à pénétrer ce mystère.

En attendant, je vais, dès aujourd'hui, me mettre à la recherche de mademoiselle Gabrielle ; je me donne trois jours pour la retrouver.

LA LOGEATAIRE PALE

Après avoir laissé la malle contenant ses effets chez un marchand de vin, comme nous l'avons raconté, Gabrielle se mit aussitôt en devoir de chercher un logement. Elle passa successivement devant plusieurs hôtels sans oser y entrer. Elle éprouvait une sorte de crainte qui la faisait reculer. Alors elle poursuivit son chemin, marchant lentement, en continuant à regarder à droite et à gauche. C'est ainsi qu'elle parcourut plusieurs rues qui aboutissent à l'avenue de Clichy. Le temps se passait et elle commençait à se sentir fatiguée.

— Il faut pourtant que je me décide, car la nuit ne tardera pas à venir, se dit-elle.

A ce moment elle se trouvait dans la cité des Fleurs.

Soudain, ses yeux tombèrent sur un écriteau sur lequel elle lut : Jolie petite chambre à louer.

Elle examina la façade de la maison, qui avait une assez belle apparence, et n'eut pas de peine à reconnaître que ce n'était ni un hôtel, ni une maison meublée.

— Oni, pensa-t-elle, c'est là que j'ai mégaris demeurer.

Cette fois, elle n'hésita plus. Elle entra dans la maison, et, s'adressant à la concierge :

M. Brillouin. — L'Hôtelier dans l'embarras — ou l'Auberge pleine. — Tableau bien composé, il y a du mouvement, les petites figures sont soignées et quoi qu'il n'y ait pas la dedans des qualités sérieuses de peintre, je comprends que ce genre de tableaux ait du succès.

Mlle Humbert-Soulayr. — Sous bois. — C'est étudié, il y a des qualités de coloration très naturelles et d'une bonne fraîcheur. Le motif est charmant.

M. Lansyer. — Bateau dans le port de Dieppe. — M. Lansyer est une réputation et ce petit tableau en est la meilleure preuve : c'est ferme de dessin, correct, d'une couleur sobre. On sent vraiment le godron et l'air de la mer vous frôle les moustaches. J'aime moins le second tableau de M. Lansyer qui ne paraît vraiment pas être du même auteur.

M. et M^{me} Armand Leleux. — Ne m'en voudrons pas certainement de les unir. C'est vrai, toutes les fois que je viens au Salon, je retrouve M. et M^{me} Leleux, inséparables (deux pigeons s'aimaient d'amour tendre), tellement animés des mêmes sentiments, tellement doués des mêmes qualités, que je serais désolé de les séparer. Gens d'intérieur, il faut avouer qu'ils les peignent avec beaucoup de talent et de charme ; si M. Leleux a le pinceau plus ferme, M^{me} a plus de souplesse dans l'exécution et peut être plus de charme dans la composition.

M. Leubet. — Portrait de M^{me} F... — Le trait est peut-être un peu mince ; mais je crois que cela rentrait dans le caractère du modèle.

Ferme dessin ; cela doit être très ressemblant.

M. Martin Jacques. — Table de Fruits. Il est regrettable que ce tableau n'ait été mieux placé, mais, autant que nous avons pu nous en rendre compte, il est certain que c'est une bonne chose. Riche de composition, bien peint, d'une couleur un peu à la Vernay, les fonds paraissent à distance un peu noirs.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ce tableau est un des rares tableaux de fruits qui méritaient une bonne place. Pauvre commission !

M. Médard. — Roses. — M. Médard continue les affaires de la maison Reynier. C'est dessiné correctement à la façon écologiste. Les roses sont plus souples et plus légères que cela.

M. Puyroche-Wagner. — Moisson de Mai. — Quel préfet de l'empire Madame Puyroche-Wagner aurait fait. Quelle poigne ! Il y a certainement du talent. C'est bien composé, bien défini, mais c'est peut-être un peu trop décoratif pour un tableau. C'est lourd, prétentieux. Pauvres fleurs ! Je comprendrais qu'on peignit de cette façon une bataille ou des blocs de pierre.

M. Reynault. — Un coin de rue de Sculari. — Un tout petit tableau, un vrai bijou. C'est peint avec de la bonne pâte et de la bonne manière. C'est dessiné avec un esprit et une couleur locale vraiment ravissants. Je regrette de ne pouvoir me payer cette petite toile.

M. Raymond Marcel. — Une ferme, effet d'orage. — Elève de M. Ravanat. Une jolie impression qui me rappellerait plutôt les leçons de M. Achard.

M. Achard.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

du spectateur, les différentes péripéties du travail des mines ainsi que de la manipulation du fer.

Ces toiles merveilleuses sont toutes dues au pinceau du célèbre Robecchi, artiste de talent dont l'éloge n'est plus à faire.

Ces chefs-d'œuvre animés par le répertoire d'un orchestre d'élite, ne peuvent manquer d'attirer un public nombreux.

THEATRE DE LA GAITE (7, rue Diderot)
Lundi prochain, 27 mars, aura lieu à ce charmant petit théâtre la première représentation de *Le Lion amoureux*, pièce patriotique en cinq actes, de François Ponsard, et de *Concierge et Portière*, vaudeville en un acte.

Ce spectacle extraordinaire est donné au bénéfice du régisseur, M. Duriez.

SPÉCTACLES DU 23 MARS 1892
Grand-Théâtre
7 h. 1/2. — Faust.
Théâtre des Célestins
7 h. 1/2. — Les Petits oiseaux.
Jonah.

Panoramas Populaires et nouveaux (Cours du Midi, côté Rhône)
Tous les soirs à 8 heures, brillante représentation.

Dimanches et jeudis, matinées à 3 heures.
Alexandre (Rue de Séze)
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

Tous les samedis bal masqué.

Le ministre de la guerre a décidé que cette année les manœuvres de brigade avec cadres seront exécutées avant les manœuvres d'automne, pour l'infanterie et la cavalerie. Les manœuvres de l'infanterie auront lieu de préférence sur les terrains où devront être exécutées les manœuvres d'automne, lorsque les distances à parcourir ne seront pas trop considérables.

Les examens des aspirants au certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles ont eu lieu jeudi et vendredi derniers à Lyon.

Sur quatorze aspirantes qui se sont présentées, une seule, institutrice à Lyon, a obtenu ce titre.

Lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, a traversé, cette nuit, notre ville par le train rapide 1, se rendant à Menton.

Il a pris son repas au buffet de la gare de Perrache.

La Compagnie des Mouches vient d'organiser un service régulier entre l'écluse de la Mulatière et celle de l'Ille-Barbe.

M. Scordel, conducteur des ponts et chaussées de 3^e classe, détaché au service du ministère de la guerre pour être employé aux travaux de défense de la ville de Lyon, sera attaché dans le département de Saône-et-Loire au service des études et travaux du chemin de fer de Chagny à Auxonne, en remplacement de M. Dore, chef de section appelé à un autre service.

Préparé en diffamation

Hier est venu devant le tribunal correctionnel le procès en diffamation intenté par notre collaborateur H. Albert, au sieur Pichot aîné, fondeur à Lyon.

Après une éloquentة plaidoirie de M. Burnier, et une piteuse réplique de M. Faugier, défenseur du sieur Pichot, celui-ci a été condamné, pour diffamation envers M. Albert, à 50 fr. de dommages-intérêts, à 16 fr. d'amendes et aux dépens.

Nous regrettons que la loi s'oppose à la reproduction de ces débats ; nous aurions été si heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs la plaidoirie grotesque de M. Faugier, ancien rédacteur de la *Décentralisation* et avocat du sieur Pichot, membre du Comité central.

Nos lecteurs n'ont point oublié l'arrestation d'un nommé Lejeune, inculpé

d'avoir, dans le mois de janvier dernier, commis une escroquerie au préjudice de la compagnie du P.-L.-M.

Un ballot avait été envoyé de Lyon à Grenoble, contre remboursement. Peu de jours après, l'envoi d'avis de remboursement revenait à la gare expéditive sur du papier avec l'en-tête P.-L.-M.

Qui avait remis ce ballot au chemin de fer ?

Les soupçons s'étant portés sur Lejeune, celui-ci fut immédiatement arrêté.

Mais c'était encore une fausse piste, et l'innocence du prévenu vient d'être reconnue.

Il a été remis en liberté hier matin, après deux mois de rigoureuse prévention.

Le Crime de Chaponost
Nous serions disposés à poursuivre devant les tribunaux compétents, l'auteur de leur arrestation.

On se rappelle que ces deux malheureux ont été conduits, à Lyon, les mains attachées et la chaîne au cou.

De plus, ils ont dû subir, tout le long de la route, les outrages d'une population qui croyait avoir sous les yeux des bandits redoutables.

Dans la journée d'hier, vers trois heures, un jeune enfant de six ans, nommé Delphin Pellat, demeurant chez ses parents, marchands de nouveautés, rue Centrale, a été renversé dans cette rue par un fiacre, dont il n'avait pu se garer à temps.

Une des roues lui a passé sur le corps, mais sans lui faire aucun mal. Relevé par des passants, il a été par leurs soins reconduit au domicile de ses parents.

La femme Corbet, âgée de 56 ans, ménagère, demeurant rue de Bonnel, atteinte d'aliénation mentale, a été admise d'urgence à l'asile de Bron.

Sa folie avait pris dans ces derniers temps un caractère dangereux pour la sécurité de ses voisins.

Dans la soirée d'hier, un vieillard de soixante-dix-huit ans, le sieur Faure, a été renversé par une voiture, dans la rue du Bourbonnais, et contusionné assez gravement. M. Faure a été transporté dans son domicile, à la Demi-Lune. Un médecin a été appelé et a déclaré que l'état du blessé était très grave.

Hier, dans l'après-midi, un cantonnier était occupé à arroser la voie publique, près du pont de la Guillotière, quand tout à coup il se sent mordu à la cuisse gauche par le chien du marchand d'oiseaux qui est installé sur le quai de la Charité, tout près de là.

Ce chien a été immédiatement mis à l'attache, et procès-verbal a été dressé contre son maître.

L'autopsie du cadavre du nouveau-né, trouvé sur un tas de mâchefers, dans l'avenue du Château, a été examinée hier par les médecins au rapport.

Il résulte de cet examen, que l'enfant du sexe féminin, était né viable.

L'état de putréfaction du cadavre n'a pas permis d'établir si la mort devait être attribuée à un crime.

Des malfaiteurs restés inconnus ont tenté, dans la nuit d'avant-hier, de s'introduire à l'aide d'escalade, dans le presbytère de Taponas, près Villefranche. Le curé réveillé par le bruit s'est levé aussitôt et a mis en fuite ces individus.

A la suite d'une querelle de ménage, le sieur L... s'est précipité sur sa femme avec une telle violence, que celle-ci a eu le bras gauche fracturé et a dû être admise d'urgence à l'hôpital de la Croix-Rousse.

L... a été écroué sous l'inculpation de coups et blessures.

La nuit dernière, M^{me} veuve Demare, demeurant cours Vitton, 15, s'est suicidée à l'aide de deux réchauds de charbon de bois qu'elle avait allumés

Feuilleton du REVUE LYONNAIS

52

LES DEUX MERS

PAR

Emile RICHEBOURG

DEUXIÈME PARTIE

LA FIGURE DE CIRE

(Suite.)

M. Liéard, le père de Gabrielle, était mort presque subitement ; il y de cela cinq mois. Sa veuve, malgré les avantages qui lui avaient été faits lors de son mariage, et se basant sur un testament en sa faveur, avait eu l'audacieuse prétention de s'emparer de toute la fortune du commerçant décédé. Mais la justice avait été prévenue. L'absence de la fille unique de M. Liéard ayant été constatée, le juge de paix était venu et avait posé les scellés. Plus tard la maison de commerce avait été vendue.

Un compte de succession avait été établi et la veuve s'était vue contrainte de verser entre les mains d'un notaire la part d'héritage revenant de droit à Gabrielle Liéard.

Mais on disait que la veuve s'était fait la part du lion, et qu'au moment même de la mort du commerçant, elle s'était emparée de toutes les valeurs mobilières qu'elle avait fait disparaître. Les choses en étaient là. Depuis que

Gabrielle avait quitté Orléans, on n'avait plus entendu parler d'elle. On supposait seulement qu'elle était à Paris.

L'inspecteur de police s'intéressait trop vivement à Gabrielle pour ne pas écouter ce qu'on lui racontait avec la plus grande attention. En effet, tout cela était très sérieux.

Bien qu'il n'apprit rien touchant l'événement d'Asnières, il s'appropriait d'avoir eu l'heureuse idée de faire le voyage d'Orléans. Evidemment, Gabrielle ignorait la mort de son père et ne pouvait savoir, naturellement, que, par suite de ce décès, elle avait une somme plus ou moins importante à toucher.

— Voilà ce que je pourrai lui dire le jour où je la retrouverai, pensait-il.

Cette fois, c'est un service direct qu'il allait rendre à la jeune fille. Ne demandant, ne cherchant qu'à lui être utile, il était enchanté. Enfin, à côté de tous ces déboires, il éprouvait une satisfaction.

Il ne voulait pas quitter la ville sans avoir vu le notaire chez lequel était déposé l'héritage de Gabrielle. L'officier ministériel le reçut d'autant mieux qu'il lui donna l'assurance qu'avant peu il lui ferait connaître l'adresse à Paris de mademoiselle Liéard.

L'agent de police avait la discrétion de son métier. Malgré les questions que lui fit le notaire, il ne lui dit rien des malheurs de la jeune fille.

Le soir, il reprit la route de Paris. Le lendemain, il alla porter son rapport à la préfecture de police. Il avait passé une partie de la nuit à le rédiger.

Ce rapport était l'aveu, humiliant pour lui, de son insuccès. Mais s'il n'avait pas réussi, il eut au moins cette consolation d'apprendre que les plus hautes parmi ses collègues n'avaient pas été mieux favorisés que lui.

D'après ce qu'il entendit dire, il com-

prit que la ténébreuse affaire d'Asnières allait être de nouveau abandonnée.

— C'est bien, se dit-il, quand il fut sorti des bureaux de la préfecture ; mais je ne l'abandonne pas, moi ; je la poursuivrai quand même. Seul, j'irai jusqu'au bout.

Il faudra bien que je parvienne un jour à pénétrer ce mystère.

En attendant, je vais, dès aujourd'hui, me mettre à la recherche de mademoiselle Gabrielle ; je me donne trois jours pour la retrouver.

X

Après avoir laissé la malle contenant ses effets chez un marchand de vin, comme nous l'avons raconté, Gabrielle se mit aussitôt en devoir de chercher un logement. Elle passa successivement devant plusieurs hôtels sans oser y entrer. Elle éprouvait une sorte de crainte qui la faisait reculer. Alors elle poursuivit son chemin, marchant lentement, en continuant à regarder à droite et à gauche. C'est ainsi qu'elle parcourut plusieurs rues qui aboutissent à l'avenue de Clichy. Le temps se passait et elle commençait à se sentir fatiguée.

— Il faut pourtant que je me décide, car la nuit ne tardera pas à venir, se dit-elle.

A ce moment elle se trouvait dans la cité des Fleurs.

Soudain, ses yeux tombèrent sur un écriteau sur lequel elle lut : Jolie petite chambre à louer.

Elle examina la façade de la maison, qui avait une assez belle apparence, et n'eut pas de peine à reconnaître que ce n'était ni un hôtel, ni une maison meublée.

— Oni, pensa-t-elle, c'est là que j'ai mégaris demeurer.

Cette fois, elle n'hésita plus. Elle entra dans la maison, et, s'adressant à la concierge :

tra dans la maison, et, s'adressant à la concierge :

— Madame, lui dit-elle, je viens pour la chambre meublée qu'il y a à louer dans votre maison.

La femme la regarda dans les yeux, puis ayant probablement jugé qu'elle n'avait pas affaire à une de ces créatures qu'on ne saurait recevoir dans une maison bien tenue, elle demanda :

— Est-ce pour vous que vous voulez louer ?

— Oui, madame.

— Vous êtes seule ?

— Seule.

— Comme vous êtes pâle ! Est-ce que vous êtes malade ?

— Non, je me porte bien maintenant ; mais je sors d'une longue et douloureuse maladie.

— Ça se voit. Vous êtes ouvrière ?

— Oui.

— Où travaillez-vous ?

— Nulle part, en ce moment. Mais je sais travailler ; je ne serai pas longtemps, je l'espère, sans trouver de l'ouvrage. Heureusement, je possède une petite somme d'argent qui me permettra d'attendre un peu.

Gabrielle se montra aussitôt satisfaite. En effet, elle ne pouvait rien désirer de mieux. Elle ouvrit la fenêtre, qui donnait sur des jardins et des terrains incultes.

— Ah ! dame, fit la concierge, vous n'aurez pas la vue sur la rue.

— Oh ! je n'y tiens nullement, fit Gabrielle.

Et un sourire doux et triste effleura ses lèvres.

dans sa chambre, après en avoir formé hermétiquement la porte.

Cette malheureuse femme, restée inconsolable de la perte de son mari, avait plusieurs fois déjà manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

Le commissaire de police du quartier a procédé aux constatations d'usage.

Hier vers midi, un feu de cheminée s'est déclaré dans l'appartement de M. Riotor, rentier, cours du Midi, 38.

Il a été éteint presque aussitôt par deux citoyens dévoués, accourus à la première alarme.

Le 21 mars courant, vers huit heures et demie du matin, le nommé Etienne B... âgé de 62 ans, fabricant de bijouterie, rue Mercière, 32, s'est donné la mort en se tirant un coup de revolver dans la tempe droite.

La balle est sortie par la tempe gauche et, après avoir traversé un carreau de vitre, est allée se perdre dans la cour.

La mort a été instantanée. C'est dans son bureau, situé au 3^e étage, que B... s'est suicidé.

La cause de ce suicide serait attribuée à une maladie nerveuse dont ce malheureux était atteint depuis longtemps, maladie qui lui causait de très vives souffrances.

Société de secours mutuels
MM. les présidents et MM. les membres des bureaux des Sociétés de secours mutuels, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu, demain vendredi, 24 mars, à 8 heures du soir, mairie du premier arrondissement, place Sathonay.

Cette convocation est faite par les délégués nommés dans une réunion d'initiative, composée de plusieurs sociétés de secours mutuels.

ORDRE DU JOUR :
1. Communication des démarches faites, relativement au projet de loi sur les Caisses de retraites;
2. Lecture des réponses de MM. les députés et sénateurs du Rhône;
3. Décision à prendre pour une prochaine assemblée générale des Sociétés de secours mutuels et de caisse de retraites.

Pour les délégués,
Charles Ray.

Son des Ecoles
Tous les administrateurs de la Société sont convoqués d'urgence pour vendredi, 24 courant, à 4 heures 1/2 du soir, au siège de la société, rue Dubois, 48.
Levée de la boîte de l'établissement du citoyen Clémence, aux Charpennes, par le citoyen Ravenel, 17 fr. 50.

Société Philanthropique Ardéchoise
L'assemblée générale semestrielle aura lieu dimanche prochain, 26 mars, à une heure précise du soir, au palais de la Bourse, salle des réunions industrielles.
Tous les sociétaires sont tenus d'y assister étant porteur de leur livret.

CHASTAIGNIER
Le congrès des comptables aura lieu à Paris les 26, 27, 28 et 29, Hôtel des Chambres syndicales, rue de Lancry, à 8 h. 1/2 du soir.

Tir international de Bourgoin
Société de tir de Bourgoin-Jallieu, — 4^e concours international de tir, les 26, 27, 28 mars, 2, 3, 4 avril.
Armes de précision, distance 300 mètres.
Fusil de chasse sans hausse ni visée, ni double point de mire, distance 300 mètres.

Société de la jeune libre-pensée sociale de Lyon
Les commissaires de propagande des six arrondissements sont invités à se réunir le samedi 25 mars, chez M. Teyre, rue Pierre-Corneille, 163. — Urgence.
Le secrétaire, M. PEYRARD.

Banque de Lyon et de la Loire
Les délégués des créanciers ont l'honneur de porter à la connaissance de MM. les créanciers la communication ci-après :
« Aux termes du projet de Concordat, les créanciers de la Banque de Lyon et de la

Loire recevront le remboursement de leurs créances, dans les conditions suivantes :
1. En argent payé immédiatement après la clôture du Concordat, 0/0..... 32
2. En argent dont le paiement est garanti dans l'année, 0/0..... 40

Soit espèces, 0/0..... 42
3. En actions de 500 fr. entièrement libérées et au porteur, de la nouvelle Société, qui seront délivrées au jour de la clôture du Concordat, 0/0..... 42

Soit espèces et titres, 0/0..... 84
Le surplus qui est de 16 0/0 restera à payer au fur et à mesure des rentrées éventuelles de la liquidation, et est gagé par les sommes à recouvrer sur les débiteurs divers, par les diminutions éventuelles du passif, et en sus, par une garantie donnée par la nouvelle Société, jusqu'à concurrence de 750,000 francs en cas d'insuffisance des sommes recouvrées.

La Commission siège tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, afin de recevoir les adhésions de MM. les créanciers au projet de Concordat et de leur fournir toutes les explications désirables.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lyon
Hier est venue devant le tribunal correctionnel de notre ville, la poursuite dirigée contre le sieur Faurax, pour abus de confiance et escroquerie au préjudice de M. R., habitant la commune de Montchat.

L'odyssée de Faurax est assez curieuse : d'abord gendarme, puis commerçant malheureux, gardien de la paix pendant onze mois, et enfin, attaché à la police de sûreté, Faurax d'une incoincidence notoire, se fit renvoyer successivement de tous ces emplois et se trouva bientôt sur le pavé.

C'est alors que, mettant en usage les fines employées par ceux qu'il avait autrefois arrêtés, il alla trouver le sieur R., propriétaire à Montchat, et se fit remettre une obligation de chemin de fer, qu'il devait vendre pour le compte de ce dernier et sur laquelle il devait garder, à titre de prêt, la somme de 80 francs.

Faurax vendit cette obligation et en garda le montant, soit 865 francs.
C'est en raison de ce fait, constituant le délit d'abus de confiance, qu'il s'essayait hier sur les bancs de la correctionnelle.

Le tribunal, peu satisfait par ses explications, l'a condamné à 2 mois de prison et 25 francs d'amende.

A la même audience est venue l'affaire d'outrage public à la pudeur, dont nous avons entretenu nos lecteurs, le 20 janvier dernier.

Les inculpés, quatre jeunes gens habitant les Charpennes, ont été condamnés à des peines variant entre 15 jours et 6 mois de prison.

Conseil de guerre de Lyon.
Le conseil du gouvernement militaire de Lyon, dans sa séance du 21 mars 1882, sous la présidence de M. le lieutenant colonel du 105^e régiment d'infanterie, a rendus les jugements suivants :

1. P. Louis, cavalier de 2^e classe au 9^e régiment de cuirassiers, reconnu coupable de vol de divers objets au préjudice des héritiers de feu M. Burlin, de son vivant lieutenant au 9 cuirassiers, a été condamné à un jour de prison (circonstances atténuantes admises).

2. Antoine-Pierre Sadon, soldat de 2^e classe au 131^e régiment d'infanterie, reconnu coupable de mise en gage d'effets de petit équipement, a été condamné à deux mois d'emprisonnement.

3. Joseph-Jules Roussel, soldat de 2^e classe au 23^e régiment d'infanterie, reconnu coupable de désertion à l'étranger en temps de paix, a été condamné à deux ans de travaux publics.

Ministère public, M. le lieutenant Benoit, du 96^e régiment d'infanterie.
Défenseurs, M. Minard, pour P. Louis; M. Patricot pour Sadon, et M. Peala pour Roussel, tous trois avocats à Lyon.

DEPARTEMENTS

LOIRE
TRAITÉ ANGLAIS FRANÇAIS
Saint-Etienne. — On annonce pour le 30 mars la réunion, à Paris, d'un congrès des Chambres de commerce qui sont hostiles à la reprise des négociations avec l'Angleterre sur la base de l'abandon des droits spécifiques.

Des gouttes de sueurs perlaient sur ses tempes.
Ses paupières battaient sous l'empire d'une somnolence irrésistible. — Sa tête flottait à droite et à gauche, et les phrases ne sortaient plus de ses lèvres que hachées, indistinctes, presque inintelligibles.

Tout à coup il cessa de dicter.
Fossaro le regarda.
La somnolence avait été la plus forte — les doigts amollis du prince venaient de lâcher la lettre à laquelle il répondait ; — ses yeux s'étaient fermés tout à fait ; — sa tête reposait sur l'oreiller.

Il dormait d'un profond sommeil.
— L'occasion attendue ! — pensa le baron. — Enfin !
Quittant alors lentement son siège, il se dirigea sur la pointe des pieds vers la porte entrouverte de la chambre et sortit sans bruit, par conséquent sans éveiller le blessé.

Une seconde plus tard M. de Fossaro franchissait le seuil du cabinet de travail, courait au meuble italien, introduisait la fausse clef dans la serrure et ouvrait le tiroir du haut.

Sur un anas de papiers assez mal en ordre se trouvaient deux enveloppes.
L'une et l'autre portaient en gros caractères ces mots :

CECI EST MON TESTAMENT
Ni l'une ni l'autre n'étaient cachetées.
— Qu'est-ce que cela signifie ? — se demanda le baron surpris. — Deux testaments ! — Je suis bien sûr que j'en ai vu qu'un il y a trois semaines... Elle renfermait les dispositions faites en faveur de Geneviève.

— Je connais celui-là, poursuivit César. Voyons l'autre.
Et, tirant aussitôt de la seconde enveloppe une feuille de papier timbré, il la déplia.

Nous savons ce qu'il lut.
Une ride profonde se creusa entre ses sourcils ; son visage devint sombre.
— Mes pressentiments ne me trompaient pas, murmura-t-il. — Le règne de Geneviève est fini. Une autre femme l'a remplacée. — Ce testament, la date en fait foi, a été écrit la veille du duel. — Geneviève ne comptait déjà plus ! — Sa rivale se nomme Lucile, Lucie surnommée la Fauvette, à Belleville, rue Julien-Lacroix. — C'est dans la maison qu'elle habite que la marquise Lazarine a vu le prince entrer un matin. — Tout ce qui me semblait incompréhensible s'explique ! — Rien n'est désespéré ! — Tant pis pour cette fille qui vient se jeter à la traverse de mes projets ! Les obstacles sont faits pour être supprimés. — Comment le prince n'a-t-il pas déchiré le premier testament ? — Je m'y perds. — Se souvient-il seulement qu'il existe ?

César remit dans l'enveloppe l'acte qui constituait Geneviève légataire universelle, et glissa l'enveloppe dans sa poche.
Le second testament reprit sa place ensuite sur les papiers épars, et le tiroir fut refermé.

Tout à coup le visage de Fossaro s'éclaircit, tandis que ses lèvres prononçaient à demi-voix ces mots :
— Il me vient une idée que je crois importante...
Et il regagna la chambre du prince. Ce qui précède s'était passé en beaucoup moins de temps que nous n'en avons mis à le raconter.
Le blessé dormait toujours.
César reprit son siège et se mit à tousser.

Il s'agit d'une protestation contre les récentes délibérations des Chambres de commerce de Lyon, Saint-Etienne et Bordeaux.
Il y a donc utilité à reproduire l'invitation suivante à la Chambre de commerce de Saint-Etienne :

« Les fabricants de rubans chefs d'ateliers, ouvriers tisseurs, sont invités par la Chambre de commerce à signer, le plus promptement possible, les pétitions qu'elle fait circuler. Cette pétition est destinée à être envoyée à M. le président de la République et à MM. les ministres, pour les inviter à vouloir bien renouer les négociations commerciales avec l'Angleterre dans les conditions des traités de 1860.

« Que les intéressés se hâtent de remplir les feuilles, car les industriels ont provoqué de leur côté un vaste pétitionnement. »

Hier matin, à huit heures, la femme de M. Lerat, marchand de primeurs, place Chavanelle, a failli être victime d'un vol audacieux.

Son mari était sorti depuis un moment, lorsqu'un individu entra chez elle et lui demanda de lui remettre un billet de cent francs pour son mari, qui en avait besoin pour faire un achat.

Mme Lerat soupçonnant une escroquerie, invita l'individu à attendre un instant. Elle allait disant-elle, chercher la somme demandée.

En réalité, son intention était de requérir un agent de police ; mais l'individu qui avait sans doute hâlé la chose, prit immédiatement la porte et disparut.

Il n'a pu être retrouvé.
La police a découvert ce matin l'auteur d'un vol de 1,000 fr. commis pendant la soirée de dimanche à lundi, au préjudice de Mme et de M. Blochet, marchands de meubles, rue Violet, 4.

Le malfaiteur n'est autre qu'un neveu des volés, il se nomme Claude Sauvignat, âgé de 21 ans et demeure à Valbenoite, dans la famille.

C'est lui qui, profitant d'une absence des époux Blochet, s'est introduit dans leur magasin et a mis leur caisse en pillage.

Après des dénégations énergiques, il a fini par avouer sa culpabilité et par désigner une cachette où il aurait placé la majeure partie de la somme soustraite.

Il n'était porteur que de dix-sept sous au moment de son arrestation et a déclaré avoir dissipé, en amusements divers, une somme de 90 fr.

Le conseil fédéral des chambres syndicales, invite toutes les corporations de Saint-Etienne et de la banlieue à assister à une grande réunion qui aura lieu dimanche 26 mars à une heure et demie du soir au Cirque, rue de la République.

Citoyens, vu l'importance de cette réunion, nous engageons tous les citoyens soucieux de leur intérêt à y assister.

Nota. — On ne sera admis que sur la présentation du livret de sa chambre syndicale respective et existant toujours.

Le Secrétaire.

RECRUTEMENT
St Chamond. — Les jeunes gens de la classe de 1881 sont prévenus que le vendredi 21 mars, à 9 h. du matin, salle de la musique à St-Chamond, les opérations de la révision auront lieu.

Ils sont en outre informés que s'ils ne se présentent pas ou ne se font pas représenter ou n'obtiennent pas de délai, il sera procédé à leur égard comme s'ils étaient présents.

Les jeunes gens qui ont à réclamer le bénéfice des articles 17, 19, 20 ou 21 de la loi du 27 juillet 1872 (dispense ou réduction dans le temps de service) doivent présenter leurs réclamations au jour fixé ci-dessus.

Toute réclamation faite ultérieurement sera nulle et non avenue.

ISERE
BREVET ÉLÉMENTAIRE
Grenoble. — Avant hier et hier ont eu lieu des examens des jeunes gens pour le brevet simple.

Sur 174 candidats qui se sont présentés, 49 ont été reconnus admissibles aux épreuves écrites et orales.

SERVITUDES MILITAIRES
Le comité grenoblois vient d'adresser à M. Bovier-Lapierre, député de Grenoble, la lettre suivante :

Monsieur le député,
Au nom de nos collègues et amis, membres de la commission d'initiative pour la révision des lois sur les servitudes militaires, nous venons vous remercier sincèrement d'avoir pris en considération notre demande et d'avoir fait tous vos efforts pour la faire aboutir.

« Nous vous prions, à nouveau, d'insister de tout votre pouvoir, afin d'obtenir

pour Grenoble, le dégrèvement des servitudes militaires qui entravent depuis tant de siècles son développement industriel, et paralyseraient tous les efforts faits dans ce but, par nos autorités locales.

« La situation actuelle ne permettant pas d'amener à Grenoble une force hydraulique considérable, les usines ne peuvent se rapprocher de ce centre important de transactions commerciales. Cette circonstance fâcheuse amènera fatalement la scission de notre ville en deux parties, savoir : le Grenoble, place forte, et le Grenoble industriel, dissimulé déjà sur tous les points de la banlieue, où il est possible à l'industrie de s'établir librement au milieu des forces naturelles dont est doté notre pays, et qu'il serait désirable de grouper autour de nous.

« Les servitudes militaires disparues, il deviendrait possible d'agrandir la ville d'une façon régulière, suivant les besoins de chacun, sans être parqués dans de nouvelles murailles, qui sont une concession peu en rapport avec nos idées de liberté et nos besoins réels.

« Veuillez agréer, monsieur le député, l'assurance de nos sentiments de vive gratitude.

« Pour la commission,
« DAVID, ESCOFFON, BERTHELOT, Propriétaires à Grenoble.

Tullins. — Samedi dernier, le nommé Jean Bergerand, âgé de 66 ans, propriétaire à Cras, s'est pendu dans la cave de son domicile.

Ce malheureux a profité de l'absence de sa femme pour mettre son fatal projet à exécution.

On ignore quels sont les motifs qui l'ont poussé à se donner la mort.

ARDECHE
BÂTIMENTS SCOLAIRES
Privas. — Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts a accordé aux communes suivantes des subventions pour construction de maisons d'école, savoir :

Saint-Julien-Labrousse, 22 000 francs ; Saint-Jean-Roure, 25 000 francs, Lachamp-Raphaël, 48 000 francs ; Les Nonières, 45 000 francs.

Ces mêmes communes ont été autorisées à contracter des emprunts.

CONDITION DES SOIES DE LYON
Bulletin du 22 mars 1882

Nombre	Soies	France	Espagne	Italie	Grèce	Syrie	Brous	Indes	Perse	Chine	Japon	Poids.
62	Org.	20	2	4	1	1	1	1	1	1	1	5380
40	Tra.	4	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2024
70	Gré.	12	2	2	1	1	1	1	1	1	1	5390
4	Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	Bob.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1	Lai.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
178		36	2	4	1	1	1	1	1	1	1	13890

SAINT-ETIENNE
40 Tra. 4 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 600
7 Gré. 12 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 2352 8850
Div. 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

87 Ballots condit. depuis le 1^{er} du mois 4800
Ballots pesés depuis le 1^{er} du mois 2352

DERNIÈRE HEURE

COMMISSION DU BUDGET
Paris, 22 mars.
Les députés de l'extrême gauche, en présence des manœuvres auxquelles les opportunistes ne cessent de se livrer, déclarent dans les couloirs qu'ils renoncent à toute candidature dans la commission du budget. Ils ne tiennent aucunement à favoriser les menées gambettistes.

NOUVELLE INSURRECTION
Tunis, 22 mars.
Des Arabes dissidents appartenants à la tribu des Hammama se sont avancés jusqu'à Tozer pour piller la ville. Les habitants demandèrent des secours aux tribus soumises des Beni-Zid.

Un combat sanglant s'engagea alors qui ne dura pas moins de deux heures

après lesquelles les dissidents durent abandonner le terrain laissant de nombreux morts.

Toutes les issues sont fermées. Les troupes occupent maintenant les points par lesquels il eut été possible de fuir.

L'insurrection paraît imminente à Tunis.

BOURSE DE PARIS

5 0/0 Franc.	83 1/2	Union génér.	...
3 0/0 Amort.	84 0	Crédit de Tr.	...
3 0/0 Id. n.	116 97	Banque d'Alg.	751
5 0/0 Italien.	89 30	Banq. autric.	585
3 0/0 Esp. ex.	...	Banq. hongr.	...
5 0/0 Turc.	...	Autrichien.	447
6 0/0 Egypt.	...	Lombard.	208
B. de France	4990	Saragosse.	586
Crédit foncier	1617	Nord d'Esp.	623
Crédit mobil.	625	Suez.	2490
Crédit lyonn.	...	Paris-L.M.	1474
Mobilier esp.	628	Consolidés.	4015 46

BOURSE DE LYON

3 0/0 Franc.	82 90	Suez	...
3 0/0 Amort.	83 00	Fondéc. Lyo.	550
3 0/0 1884 am.	...	Ville de Lyon	91 25
5 0/0 Franc.	116 50 <th>Vil. Paris 65.</th> <th>...</th>	Vil. Paris 65.	...
5 0/0 Italien.	88 40 <th>Vil. Paris 71.</th> <th>935 50</th>	Vil. Paris 71.	935 50
3 0/0 Esp. ex.	...	Rhône-et-L.	...
5 0/0 Turc.	...	Croix-Rous.	...
6 0/0 Egypt.	...	Domb. S.-E.	370
Crédit lyonn.	730	St-Etienne	1325
Union génér.	...	St-Etienne	...
B. Lyon-Loire	...	F. Terrenoire	...
Mobilier esp.	628 25 <th>L'Horme</th> <th>...</th>	L'Horme	...
Banque ott.	750	Le Creusot	...
Pays autrich.	590	Acier. Marin	...
S. Lyonnaise	...	Mines Loire	226
B.-L.-M.	...	Montmabert	925
Chemins aut.	618 75 <th>St-Etienne</th> <th>270</th>	St-Etienne	270
Lombard.	310	Rive-de-Gier	66 50
Saragosse	557 50 <th>Roche-Firm.</th> <th>...</th>	Roche-Firm.	...
Nord d'Esp.	621 25 <th>Châtillera</th> <th>...</th>	Châtillera	...

Chambre syndicale des tisseurs (rue Vieille-Monnaie, 23 bis, au 1^{er}). — Avis aux tisseurs traitant spécialement les articles velours façonnés en tous genres, la commission syndicale invite tous les ouvriers et patrons à assister à une réunion privée qui aura lieu le dimanche 24 mars, à neuf heures et demie du matin, café Sève, 5, place Croix-Rousse, entrée par l'allée.

Tribune publique
Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.

COMITÉ DU MONUMENT F.-V.
Le Comité du monument F.-V. Raspail, ayant son siège à Lyon, 9, rue des Remparts-Ainay, a l'honneur de porter à la connaissance de la démocratie française qu'il vient de recevoir de la ville de Marseille la somme de deux cents francs ; de la ville de Choisy-le-Roi (Seine), une somme de cent francs, soit ensemble 300 francs, qui a été versée dans le total de la souscription déposée au CRÉDIT LYONNAIS.

Le Comité regrette que l'opposition systématique de quelques membres du Conseil municipal de Lyon, ait fait échouer la commission si rationnelle, si simple, proposée par lui, et qui, sans coûter un centime au budget de la ville, eût avancé de beaucoup l'exécution du monument, qui sera élevé à la mémoire de F.-V. Raspail.

Mais quelles que soient les rancunes mesquines, les jalousies misérables qui peuvent s'élever contre la réputation de cet homme de bien, le Comité n'en poursuit pas moins son œuvre.

Et, si les hommes de cœur, les véritables républicains démocrates le secondent, le monument destiné à perpétuer la mémoire de celui qui fut un sage, et qui, en politique comme en science, ne comptait jamais les capitulations de conscience, ce monument sera bien élevé dans la ville de Lyon.

Pour le Comité :
Le président, Louis COMBET, ex-conseiller municipal de Lyon, le 21 mars 1882.

Les souscriptions sont reçues au siège du Comité et dans tous les journaux républicains de Lyon et de Paris.

Lyons, 21 mars 1882.
Citoyen Rédacteur en chef,
Dans votre article de ce jour sur mon vieil ami Favier, vous vous étiez de ce qu'un discours n'a pu être prononcé sur sa tombe.

Vous prie, insérer la lettre suivante que j'ai adressée à M. le préfet du Rhône et votre surprise disparaîtra. Je vous salue la main.

GROBBOIS.

Monsieur le préfet du Rhône,
Hier, je vous ai présenté un discours afin d'obtenir l'autorisation de lire sur la tombe de mon vieil ami Favier.

A ma grande surprise, vous ou un des vôtres a eu l'esprit de m'en refuser la lecture.

« Ah, çà, où allons-nous ? on ne m'a pas même donné la cause de ce refus. Quand l'employé me rendit mon manuscrit, j'ai cru seulement saisir que c'était pour des attaques personnelles.

« Cependant je ne citai que les actes et ne citai que les paroles de Favier. Je pense que votre refus visait le passage qui a trait à l'ami de Bismarck, à Jules Favre et aux électeurs sénatoriaux qui l'avaient nommé sénateur.

« Sachez, Monsieur le préfet, que j'ai toujours répondu de mes actes et paroles et que j'en répondrai toujours. Ah ! vous laissez dans les emplois et les bureaux toute la gent bonapartiste et vous empêchez de prononcer des discours à ceux qui, les premiers ont proclamé la République à ceux en qui vous ont faits ; les uns préfets, les autres secrétaires généraux ou commissaires spéciaux, voire même président du Sénat ou ambassadeur à Madrid.

« Eh bien ! nous disons non !
« Vous vous retrancherez sans doute derrière des arrêtés préfectoraux, qui sont à coup sûr, de vos admirables précédents, sans, Cantonnet, Ducros ou Sassef, à qui, le 4 septembre, j'ai eu l'honneur de mettre la main au collet.

Ainsi donc, je dois vous le dire, monsieur le préfet, tant qu'il y aura des abus dans ce sens, toujours il se rencontrera des révoltés, car nous n'avons pas proclamé la République pour qu'elle ressemble à l'Empire, n'en déplaise aux Gambetta et aux Freycinet.

« A bon entendre, salut.
« GROBBOIS, C, rue Servient. »

BULLETTIN OUVRIER

Chambre syndicale des tisseurs (rue Vieille-Monnaie, 23 bis, au 1^{er}). — Avis aux tisseurs traitant spécialement les articles velours façonnés en tous genres, la commission syndicale invite tous les ouvriers et patrons à assister à une réunion privée qui aura lieu le dimanche 24 mars, à neuf heures et demie du matin, café Sève, 5, place Croix-Rousse, entrée par l'allée.

ORDRE DU JOUR :
1. Moyens à prendre pour se constituer en chambre syndicale. — 2. Propositions diverses.

La Commission.

Ouvriers modéleurs. — Citoyens, tenez la corporation des ouvriers modéleurs mécaniciens de la ville de Lyon et de la banlieue sont convoqués à une grande réunion privée qui aura lieu samedi 25 courant, à huit heures du soir, chez M. Laverrière, rue de la Barre, 46.

Citoyens, nous pensons que nous ne resterons pas en arrière des autres corporations et pas un modéleur soucieux de son droit ne mangera à notre dernier appel ; nous comptons sur la présence de tous.

ORDRE DU JOUR :
1. Moyens à prendre pour se constituer en chambre syndicale. — 2. Propositions diverses.

Commission d'initiative.
GAUTHIER, MEYER, LIGOUBLE, SOIX, FONTAINE.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS accepte

les opérations suivantes :

5 % aux bons à échéance de 2 ans.

4 % aux bons à échéance de 18 mois.

3 % aux bons à échéance de 12 mois.

2 1/2 % aux bons à échéance de 6 mois.

2 % aux bons à échéance de 3 mois.

1 % à l'argent remboursable à vue.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Coiffeuse PUY-CAILLON, bandagiste, 5, rue de la Harpe, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

LAITERIES DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 4.100.000 francs, divisé en 2.200 actions de 500 fr.

Constituée par acte de M^e Chardenet, notaire en date du 13 septembre 1881

SIÈGE SOCIAL :

LYON, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville

VENTE DE 500 ACTIONS

Ces actions, libérées d'un quart, sont mises à la disposition du public au prix de 500 fr.

Soit à 25 fr. à verser comme suit : 25 fr. en souscrivant ; 50 fr. à la répartition ; 50 fr. au 31 mars contre remise du titre.

125 fr.

Chaque action donne droit : 1° A une part proportionnelle dans l'actif social ; 2° A 5 0/0 par an sur les sommes versées ; 3° A 7 0/0 dans la répartition des bénéfices réalisés par la Soc. été, après prélèvement de la réserve et des 5 0/0 déjà payés aux actionnaires.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

A Lyon, au siège social, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au 15 mars

Nota. — Les demandes par correspondance, accompagnées du premier versement, sont reçues dès maintenant. Si le nombre des demandes est supérieur au montant des actions mises en vente, la réduction sera proportionnelle.

AVIS AUX OUVRIERS

Cabinet de consultations médicales gratuites, tous les jours de 4 h. à 9 h., rue Ferrandière, 27.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

1. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.

2. Place du Pont, 3, Guillotière.

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczémas, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

VOS CHEVEUX

ne tomberont plus si vous avez le soin de vous servir de la Pommade cheveline Ramognino qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la Pommade cheveline pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbres-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Buzot, pharmacien place St-Pierre, 1 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Dely.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS

ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Fey, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéances fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements aux appels de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme Vve YVERNAT

3, rue Vieil-Remorsé (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes

Chambres indépendantes

Soins intelligents et discrétion

Consultations

Prix Modérés

Connait l'Allemand

VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT à PARIS : 229, RUE S-HONORÉ

Dépôt : 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

HYGIÈNE DU TEINT

Eclaircir le teint, polir la peau du visage, la raffermir si son tissu se relâche, et, par là, effacer ou retarder les rides, tel est le problème que résout, depuis trente-deux ans, le Lait antihépatique ou Lait Candé.

Employé selon le cas (il y a une instruction), le lait dissipe, masque de grosseur, taches de rousseur, son, lentilles, hale, efflorescences, gerçures, boutons, rougeurs, rugosités et autres altérations de la peau du visage qu'il rend et conserve claire, ferme et unie, coupé de trois quarts d'eau : c'est la meilleure des eaux de toilette.

CANDÉ et Co, boulevard St-Denis, 26, et chez les parfumeurs et coiffeurs.

L'ECHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres viticoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.

Adressez les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

Tous les renseignements du Commerce du Commerce sont puisés aux meilleures sources et présentés avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle de Quai de la Guillotière, Lyon.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18

Prix 6 francs par an

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

paraît tous les dimanches et qu'il a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapport, procès-verbaux, etc., etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18

Prix 6 francs par an

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Deux Livraisons par Semaine

10 CENTIMES LA LIVRAISON

50 c. chaque Série

CONTES D'AMOUR

La 2° LIVRAISON QUI CONTIENT

Une très belle Chromo

Coutera seule

15 centimes

Des boissons gazeuses.

Guide manuel du fabricant, 1 volume grand in 8°, illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres-poste adressés à l'auteur Hermann Lachapelle, 143, boulevard Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires.

L'AVENIR par les cartes et les lignes de la main.

Lyon, 1, rue des Capucins. Tous les jours de 9 h. à 6 h. (dimanches exceptés).

M^{me} STÉPHANIE

INJECTION BARRAJA

Seule et unique au monde procurant les maladies scorbutiques les plus invétérées. — Prix, 4 fr.

Pharmacie Lefayotte, 115, Lyon

LE ROMAN à venir par les cartes, 24

à vendre ou à louer

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS

Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage

Située à Brindas, hameau du Gour

S'adresser à M. BENOIT, au Gour.

UN JEUNE HOMME

COMPTABLE

ayant voyagé pour fabrication de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce. — S'adresser aux initiales AC 235, poste-restante (Bellevue).

Bonnes références.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER

Fondée en 1847

43, rue Centrale, M. rue de l'Hôtel-de-Ville, 21

Prix fixes

M^{me} CHEVALLIER

Sage-Femme de 1^{re} Classe

tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 31, au 1^{er}.

LYON

60 ans de succès

BAUME détruisant vite et sans danger tous les cors aux pieds. Dépôt à Lyon chez le sous-voisin du Palais-du-Commerce, place de la Bourse.

IMPUISSANCE et STÉRILITÉ de la femme traitées par le docteur égyptien St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Ecrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

JOURNÉ de faire gagner au moins 42 fr. par jour, sans quitter son emploi, et 80 fr. en voyageant, pour faire connaître un article unique sans précédent, très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 59, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

AVIS L'ELIXIR BARBERON remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt : pharmacie Auguet, 8, rue Thomassin, Lyon.

A VENDRE

D'OCCASION

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts

S'adresser, 24, quai de la Guillotière, de 10 h. à 11 h.

EN VENTE

A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort

ET A SES SUCCURSALES (SAINT-ÉTIENNE, 6, rue Sainte-Catherine. GRIGNOLE, place Grenette, passage Teisseire.

BILLETS DE LA LOTERIE

Autorisée par arrêté ministériel du 13 Octobre 1881

En faveur de l'Association de Secours mutuels des Artistes dramatiques

PRIX DU BILLET : 1 FRANC

400,000 FRANCS DE LOTS

PAYABLES EN ESPÈCES

Un million six cent mille billets

GROS LOTS : 100,000 FRANCS

2 lots de 50.000 fr. — 2 lots de 25.000 fr. — 5 lots de 10.000 fr. — 50 lots de 1.000 fr. — 400 lots de 500 fr.

Au total 160 lots formant une somme de QUATRE CENT MILLE FRANCS

Envoi franco contre le prix des billets et 25 cent. en sus, en timbres ou en mandat-poste pour 5 billets ; 50 cent. pour 10 billets ; 75 cent. pour 20 billets.

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

LIRE MYSTÈRES DE BOURSE

Grand traité par la BANQUE DE LA BOURSE (Société Anonyme). — Capital : 10 Millions de fr.

PARIS - 7, Place de la Bourse - PARIS

40^e Année

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par M^{me} PARADIS

Sage-femme de 1^{re} classe de l'Académie de Médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de 9 heures à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Bellecour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, anti-graisseuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.

Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr.

DÉPOT : Pharm. Bayer, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

EN VENTE

à l'Agence V. FOURNIER

LYON - 14, Rue Confort - LYON

LE BOTTIN GENEVOIS & SUISSE

pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

No 1 in-octavo 25 x 46 ordinaire 7 fr. Perfectionné 30 fr.

No 2 in-quarto 29 x 34 encr. 42 fr. encr. noire 25 fr.

No 3 in-quarto 35 x 25 violette 15 fr. indélébile 30 fr.

No 4 in-folio 45 x 30 id. 30 fr. id. 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2^{me}, LYON

INJECTION ROUX

GUÉRIT EN 3 JOURS, pharmacie ROUX, 141, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, ph^o BERTRAND, place Bellecour, 24. Fl. 3 fr.

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Echoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON - 41, Cours Morand - LYON

SPÉCIALITÉ DE

COSTUMES D'ENFANTS

Essais et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25 PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES JEUNES GENS & ENFANTS